



Paris, le 27 mai 2020

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

L'Identité Numérique La Poste, la 1^{ère} identité électronique de niveau de garantie substantiel que l'on peut créer chez soi au moyen d'un parcours 100 % digital

■ 1^{ère} identité attestée conforme en France au niveau de garantie substantiel selon le règlement européen eIDAS*, L'Identité Numérique La Poste est la 1^{ère} à proposer la création 100% en ligne d'une identité électronique sécurisée au moyen d'un service de lettre recommandée électronique lui aussi qualifié eIDAS. Disponible depuis le mercredi 27 mai, ce service est gratuit pour les particuliers.

■ Ce nouveau mode de création d'une Identité Numérique La Poste intègre un procédé de vérification d'identité à distance par webcam et avec une pièce d'identité. Il vient s'ajouter aux deux possibilités initiales de validation d'identité en face à face réalisables à domicile par un facteur ou en bureau de poste.

■ Alors que le pays est entré dans une phase de déconfinement progressif, L'Identité Numérique La Poste apporte une réponse à l'accélération des besoins de démarches 100 % en ligne nécessitant une solution d'identification et d'authentification sécurisée, que ce soit dans le domaine des services publics ou dans les secteurs de la banque, de l'assurance et de la santé.

Le déconfinement progressif du pays accélère les besoins des organismes publics, des collectivités locales et des acteurs du secteur privé en matière de démarches 100 % numériques. Pour cela, une solution d'identification et d'authentification sécurisée représente le premier maillon d'une chaîne de services numériques de confiance.

Pour répondre à ce besoin, La Poste, avec l'appui de Docaposte sa filiale numérique, met en place à partir du 27 mai le 1^{er} parcours de création d'une identité électronique sécurisée 100% digital, validé par l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI).

Une vérification d'identité via son ordinateur ou son smartphone

L'utilisateur crée son Identité Numérique La Poste au moyen d'un service de lettre recommandée électronique qui lui permet de recevoir de manière sécurisée et authentifiée son code d'activation.

Ce service qualifié par l'ANSSI au sens du règlement eIDAS, délivré par l'entreprise française AR24, intègre un procédé de vérification d'identité 100 % en ligne obtenue par la concordance entre la photographie de la pièce d'identité française en cours de validité de l'utilisateur et les données visuelles de la caméra intégrée à son ordinateur ou à son smartphone.

Un procédé différent, un même niveau de garantie substantiel

L'Identité Numérique La Poste créée au moyen de ce dispositif dispose du même niveau de garantie substantiel que celle réalisée avec le parcours de vérification d'identité en face à face par le facteur ou en bureau de poste. Suspendues momentanément en raison de l'application des mesures barrières, ces modalités reprendront progressivement dans le courant de l'été.

1^{ère} identité électronique attestée conforme en France au niveau de garantie substantiel selon le règlement européen eIDAS*, L'Identité Numérique La Poste bénéficie du Visa de sécurité délivré par l'ANSSI pour son application mobile.

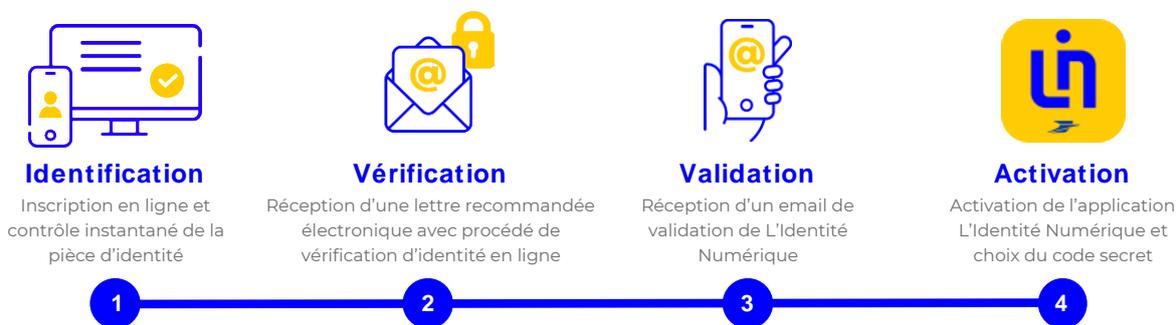
Avec le parcours 100% digital de création de L'Identité Numérique, La Poste démontre sa capacité à innover dans un contexte inédit, en proposant un usage responsable et sécurisé des données personnelles. Avec ses services numériques de confiance, La Poste se positionne comme un acteur de la digitalisation du pays et du développement de la dématérialisation des démarches dans différents secteurs d'activité tels que la vie citoyenne, la santé, la banque ou l'assurance.

EN PRATIQUE

Un parcours de création 100 % digital en complément du face à face

Pour créer son Identité Numérique La Poste, 4 étapes suffisent :

1. S'inscrire sur le site <https://lidentitenumérique.laposte.fr> pour s'identifier.
2. Choisir le mode de vérification d'identité 100% digital, parmi les 3 modes disponibles.
3. Une fois la vérification d'identité validée en ligne, récupérer le code d'activation dans une lettre recommandée électronique qualifiée eIDAS d'AR24.
4. Activer son Identité Numérique La Poste sur l'application mobile dédiée et choisir son code secret.



QUE PEUT-ON FAIRE AUJOURD'HUI AVEC L'IDENTITE NUMERIQUE LA POSTE ?

1. Effectuer des démarches en ligne

L'Identité Numérique La Poste permet d'effectuer ses démarches en ligne de manière simple, rapide et sécurisée : un seul identifiant suffit pour se connecter à des centaines de sites, simplifiant la gestion des multiples comptes et mots de passe.

2. Gagner du temps

Parce qu'elle constitue une preuve forte d'identité, L'Identité Numérique La Poste permet aussi de gagner du temps lors des inscriptions en ligne, en limitant le besoin de remplir de longs formulaires et la transmission de justificatifs d'identité.

3. Se protéger de l'usurpation d'identité

L'Identité Numérique La Poste permet de se protéger de l'usurpation d'identité. L'utilisateur est notifié à chaque tentative de connexion. Si un utilisateur suspecte un risque de fraude, il peut bloquer instantanément son Identité Numérique.

4. Accéder à plus de 700 services en ligne via FranceConnect

La Poste est un partenaire de FranceConnect depuis l'origine du projet en 2015 en tant que fournisseur d'identité électronique permettant aux Français d'accéder à plus de 700 services en ligne.

QUE POURRA-T-ON FAIRE DEMAIN AVEC L'IDENTITE NUMERIQUE LA POSTE ?

1. Offrir de nouveaux services de La Poste pour les particuliers

Le niveau de sécurité de L'Identité Numérique La Poste rend possible la mise en place prochaine de nouveaux services de La Poste simplifiant la vie des particuliers : l'envoi et la réception de lettres recommandées tout électroniques (de l'expéditeur au destinataire), le retrait de colis ou encore la sécurisation renforcée de l'accès à la boîte aux lettres numérique Digiposte.

2. Faciliter ses démarches de santé

L'Identité Numérique La Poste ouvre de nombreuses perspectives dans le domaine de la santé telles que : remplir un dossier de préadmission à l'hôpital, donner son consentement aux soins, consulter son dossier médical...

3. Souscrire plus simplement un contrat

Dans le secteur de la banque-assurance, L'Identité Numérique La Poste facilitera l'ouverture d'un compte bancaire, la souscription d'un contrat ou d'un prêt. Première application concrète en BtoB, Docaposte, filiale numérique de La Poste, lancera en juin prochain une offre de signature électronique de contrat intégrant la solution d'Identité Numérique La Poste.

4. Simplifier les démarches avec les administrations

Alors que 100 % des démarches administratives seront bientôt accessibles en ligne, L'Identité Numérique La Poste permettra de développer et de simplifier les échanges entre citoyens et administrations : procuration de vote, participation citoyenne, démarches d'inscription auprès des collectivités locales comme la cantine scolaire, transports en commun...

*** Qu'est-ce que le règlement européen « eIDAS » ?**

Adopté le 23 juillet 2014, le règlement de l'Union Européenne sur l'identification électronique et les services de confiance a pour ambition d'accroître la confiance dans les transactions électroniques au sein du marché intérieur. Il concerne principalement les organismes du secteur public et les prestataires de services de confiance établis sur le territoire de l'Union européenne. Il instaure un cadre européen en matière d'identification électronique et de services de confiance, afin de faciliter l'émergence du marché unique numérique.

Trois niveaux de garantie sont prévus par le règlement eIDAS :

- Faible : à ce niveau, l'objectif est simplement de réduire le risque d'utilisation abusive ou d'altération de l'identité. Ce niveau correspond au dispositif d'authentification, combinant identifiant et mot de passe, proposé aujourd'hui par la très grande majorité des services en ligne (banques, administrations...).
- Substantiel : à ce niveau, l'objectif est de réduire substantiellement le risque d'utilisation abusive ou d'altération de l'identité. Ce niveau, qui est celui de L'Identité Numérique La Poste, permet le développement de démarches 100 % numériques sécurisées pour les entreprises, le secteur public et le grand public.
- Élevé : à ce niveau, l'objectif est d'empêcher l'utilisation abusive ou l'altération de l'identité. Ce niveau, qui celui d'une carte nationale d'identité électronique est principalement destiné à des usages régaliens.

**** L'ANSSI**

Créée en juillet 2009, l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information (ANSSI) assure la mission d'autorité nationale en matière de défense et sécurité des systèmes d'information. Elle intervient dans les domaines de l'anticipation, de la prévention, de la détection et de la réaction aux attaques informatiques. L'ANSSI favorise également l'émergence d'un cadre de confiance grâce à la réglementation et à l'évaluation de sécurité de solutions et services. Elle est rattachée au secrétaire général de la défense et de la sécurité nationale, sous l'autorité du Premier ministre.

A propos du Groupe La Poste :

La Poste est une société anonyme à capitaux publics, filiale de la Caisse des dépôts et de l'Etat. Le groupe La Poste est organisé en cinq branches : Services-Courrier-Colis, La Banque Postale, Réseau La Poste, GeoPost, Numérique. Le Groupe est présent dans 47 pays sur 4 continents. Chaque jour, les 17 000 points de contact de La Poste, 1^{er} réseau commercial de proximité de France, accueillent 1,3 million de clients. La Poste, neutre en carbone depuis 2012, distribue 21,6 milliards d'objets par an dans le monde (lettres, imprimés publicitaires et colis), 6 jours par semaine. En 2019, le Groupe a réalisé un chiffre d'affaires de 26 milliards d'euros, dont 30% à l'international, et emploie plus de 249 000 collaborateurs. La Poste s'est donnée pour objectif d'accélérer sa transformation en continuant à se diversifier. Avec pour ambition de devenir la première entreprise de services de proximité humaine, pour tous, partout et tous les jours, La Poste s'engage à simplifier la vie.